

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 33/2 (2006)

DOI: 10.11588/fr.2006.2.49734

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

resque, n'a pas toujours été vécu en opposition avec le service du roi; les Mignons, hardis bretteurs, ne se battaient pas par hostilité à Henri III. En dépit des interdictions royales, de l'éthique de la contre-réforme, du modèle de l'honnête homme, les duels clandestins sont encore nombreux au XVIII^e siècle. Et dans l'Angleterre de la Restauration, ils sont une marque de royaliste et d'opposition au puritanisme. Il faudra du temps pour que le service de l'État l'emporte sur la légitimation par l'honneur de la résistance politique. Le schéma d'Elias n'est pas plus pertinent pour la cour de Vienne, exclusivement peuplée de grands nobles, où l'accès au souverain répond à une complexe combinaison de hiérarchies et de catégories (rang dans la noblesse, fonction dans l'État habsbourg, ambassadeurs, ecclésiastiques, militaires), où les conférences de cour règlent par des protocoles, écrits depuis 1653, les diverses occasions cérémonielles. Mais il n'y a pas ici domestication, mais bien plutôt intégration et symbiose des intérêts des grandes familles et de ceux de l'empereur (Andreas PEČAR). La noblesse du Saint-Empire a bénéficié de conditions particulières. En l'absence de puissance centrale forte et de concurrence de grands feudataires, elle a pu conserver son autonomie et développer dès le Moyen Âge des formes d'organisation communautaires originales. Après les sociétés de tournois du XV^e siècle, il y eut les faides de nobles, celle de Landenberg, 1500 fantassins et 1000 cavaliers contre la ville impériale de Rottweil en 1540 étant la dernière. Il ne s'agissait pas d'entreprises de ›desesperados‹, mais d'organisations professionnelles militaires bien structurées. Puis à partir de l'institution du pfennig commun en 1495, plus encore avec l'impôt turc à partir de la Diète de Spire de 1542, la petite noblesse immédiate d'Allemagne du sud se regroupa librement en organisme corporatif avec obligations et dispositifs de règlement des conflits, au moment où la noblesse française s'enfonçait dans les guerres de religion, illustrant ainsi une modernité à front retourné. La sauvegarde de l'autonomie nobiliaire permit aussi, après l'Interim de 1548, de neutraliser les différences confessionnelles. Les villes suivront ces exemples d'organisations collectives nobles qui sont une ressource politique essentielle de la noblesse immédiate ou médiatisée et il y a peut-être là une racine sous-estimée du goût allemand pour le modèle social communautaire (Horst CARL). Wolfgang REINHARD tire les conclusions d'un volume dont on constate la très grande richesse et l'ampleur des perspectives ouvertes. L'autorité s'impose plus par la communication et la négociation que par la force, au moyen d'agents locaux qui ont des moyens limités en face de sujets-citoyens qui utilisent de plus en plus le droit. Certes, l'échange est inégal (d'où l'inadéquation du terme allemand de *Aushandel*). Mais il n'en demeure pas moins que dans l'Europe du temps, un habitus de résistance s'affirme qui mène, sans même être trop téléologique, et certes pas de façon totalement linéaire, aux droits fondamentaux et aux droits de l'homme. Mais il faut raison garder et reconnaître que souvent dans ce processus complexe, ce n'est pas la construction de l'État qui est en vue, mais plus vulgairement la puissance d'un homme, d'un souverain. La construction de l'État ne serait alors qu'un effet collatéral, le terme pour une fois ne s'associant pas à celui de dommage!

Claude MICHAUD, Orléans

Stefan BRAKENSIEK, Heide WUNDER (dir.), *Ergebene Diener ihrer Herren? Herrschaftsvermittlung im alten Europa*, Cologne, Weimar, Vienne (Böhlau) 2005, VI-321 p., ISBN 3-412-25405-3, EUR 44,90.

Après avoir étudié les rouages de l'État moderne au plan du gouvernement central, les historiens se penchent maintenant sur les formes de la souveraineté et des moyens de la domination dans les villes et villages, d'où l'attention portée aux administrateurs locaux, qu'ils soient les représentants du pouvoir du prince ou ceux des communautés d'habitants. En France, les recherches de Michel Cassan sur les officiers moyens s'inscrivent dans ce cadre. Le présent volume réunit 14 communications faites à l'université de Kassel en avril

2004 sur le thème des pratiques locales de l'administration et de la justice dans une perspective comparée. La démonstration s'appuie surtout sur la Hongrie, la Bohême et la Hesse-Kassel, pour lesquelles la micro-histoire est mise à contribution; l'Andalousie, l'Oisans, l'Angleterre et la Suède complètent le tableau.

Mais auparavant, 4 contributions exposent le contexte général et s'appliquent à préciser les concepts. L'introduction de Stefan BRAKENSIEK se place d'entrée de jeu au plan local du self-government, de la *Selbstverwaltung*. Là où l'appareil d'État est encore peu développé, toute domination locale repose sur la coopération d'une partie au moins des sujets, la force n'étant que l'ultime recours. Même si l'application de la décision prend une forme autoritaire, elle n'en est pas moins le fruit d'un échange, d'une communication, d'une coopération (*Aushandel*) où les institutions communautaires jouent leur rôle; les magistrats municipaux urbains, les élus de village sont les traducteurs et communicateurs politiques et culturels des décisions centrales et curiales. C'est donc un rapport triangulaire qui s'établit entre la capitale, les fonctionnaires d'État locaux et les autorités communales. Plus qu'une bureaucratisation au sens moderne du terme, c'est cette participation des plus honorables qui est fondamentale pour densifier le pouvoir d'État et qu'il faut intégrer dans l'histoire de la culture politique de la modernité. Une forme classique du lien entre l'en-haut et l'en-bas, en-dehors de la hiérarchie des fonctions, est celui entre patron et client. Heiko DROSTE et Mark HENGERER précisent le contenu des notions, restées floues, de patronage et de clientélisme. Le patronage d'un prince ou d'un grand est le moyen de lier l'élite au pouvoir dans un système de don et de contre-don, où le fondement suffisant de l'échange est l'honneur, la confiance réciproque, la fidélité. Le patron a tout intérêt à bien choisir ses clients dont les échecs rejailliraient sur lui, le client son patron s'il en attend une accélération de sa carrière. La littérature de cour, les miroirs des princes, les manuels d'éducation nobiliaire jusqu'à la fin du XVII^e siècle sont muets sur le clientélisme; le patron n'est souvent qu'une modalité de l'ami et ces textes abondent en recommandations pour le bien choisir et éviter le favori. Or la correspondance entre patron et client montre bien la réalité de ce rapport qui ne s'est normalisé qu'à la fin du siècle et au début de l'autre dans les œuvres de Christian Weise ou de Christian Hunold, qui fournissent des modèles de lettres à un patron, désormais bien dissocié de l'ami qui ressortit désormais au domaine privé. En 1735, le Zedlers »Universal-Lexicon« définit explicitement le client et le patron. Ce dernier terme a d'ailleurs été employé souvent sans pour autant inférer un quelconque lien de clientèle ou une asymétrie: les exemples pris dans l'Autriche en 1665 montrent que le terme est usité dans les lettres pour qualifier un correspondant sollicité pour une grâce ou une recommandation, de même statut social que le sollicitateur; mais le sollicité dispose d'une fonction qui lui permet de donner satisfaction. Le mot patron est également employé pour manifester son amitié à un défunt. Il n'est donc pas réservé à l'usage canonique liant un inférieur à un supérieur dans un échange qui doit être positif pour l'un et l'autre, prestations et contre-prestations s'équilibrant. Souvent il sert d'habillage sémantique pour recouvrir toute une variété de rapports de force ou de marché au cœur de configurations sociales peu transparentes. En Bohême, Václav BŮŽEK montre que le tissu social fait une grande place, à côté des relations formelles, aux communications informelles qui, dans la noblesse et même la bourgeoisie, sous l'expression de la bonne amitié, lient entre eux des personnes ou des familles de même sang ou non pour constituer de vrais groupes de pression ou d'entraide, avec ses codes de conduite et ses rites; on y choisit les curateurs et les exécuteurs testamentaires, les protecteurs de la veuve et de l'orphelin, on y trouve le crédit dont on a besoin. Le niveau local de la seigneurie se prolonge au chef-lieu du cercle, à Prague, à Vienne enfin où le chancelier de Bohême, qui a accès à la personne de l'empereur, est un patron suprême.

Stefan BRAKENSIEK introduit ensuite les trois exemples les plus développés dans une étude comparative, la seigneurie de Jindřichův Hradec (Neuhaus en allemand) en Bohême du sud, celle de Szatmár-Németi en Hongrie de l'est et le landgraviat de Hesse-Kassel, respective-

ment repris ensuite par Josef HRDLIČKA, Judit PÁL et Andras VÁRI et Karin GOTTSCHALK. Dans la Bohême d'après la constitution rénovée de 1627, les assemblées de cercles n'étaient plus convoquées. Dans chaque cercle, l'empereur-roi nommait deux capitaines, un seigneur et un chevalier, et deux receveurs d'impôts, un chevalier et un bourgeois. Le gouvernement classique par les ordres, garant de l'autonomie nobiliaire corporative, était devenu après le désastre de 1620 un instrument du gouvernement royal. La seigneurie de Jindřichův Hradec, 2757 feux en 1650, passa au début du XVII^e siècle à Wilém Slavata, l'un des trois défenestrés, devenu après la Montagne Blanche chancelier de Bohême en résidence à Vienne, puis en 1691 aux Černin. La ville avait été protestante et du côté des confédérés en 1618; elle perdit ses privilèges, fut soumise au pouvoir seigneurial catholique des Slavata par l'intermédiaire d'un capitaine noble ou bourgeois, assisté de secrétaires et ayant sous ses ordres des gestionnaires dans les villages sachant lire, écrire et compter. La correspondance entre ces administrateurs entre eux et avec le seigneur souvent absent révèle à la fois les relations de clientélisme, qui n'excluent pas l'amitié, et une bureaucratisation lente mais continue. On hésite entre la stabilité du personnel de crainte que les relations sociales durables à l'intérieur de la bureaucratie et entre celle-ci et l'environnement social, ne deviennent un but en soi, et les mutations rapides et les déplacements d'une seigneurie à l'autre qui se révèlent parfois contre-productifs. Avec les Černin qui disposent d'une chancellerie à Prague, un rapport hebdomadaire est envoyé à la capitale. Derrière ce système administratif on perçoit tout un réseau relationnel englobant les sujets qui se manifestent par des doléances et des suppliques et la chevalerie des alentours pourvoyeuse de crédit. En Hongrie, la circonscription de base est le comitat où l'assemblée nobiliaire élit les administrateurs parmi les *bene possessionati*, asseoit l'impôt, lève les recrues, édicte les règlements d'administration générale; au XVIII^e siècle, la justice du comitat étend sa compétence au contrôle des justices seigneuriales; les réformes urbariales de Marie-Thérèse et de Joseph II ne font qu'accélérer le processus. Sandor Károlyi, le négociateur de la paix de 1711 avec l'empereur, était főispán du comitat de Szatmár et puissant maître de la seigneurie du même nom. Mais la ville avait obtenu en 1712 de Charles III (VI comme empereur) le statut de ville royale avec les droits de ban, dont ceux sur les boissons débitées dans les estaminets. Encore fallait-il que ces privilèges soient articulés dans l'appareil législatif hongrois par la Diète de Pozsony (Preßburg), réunie entre 1712 et 1715. Sandor Károlyi lésé par l'éventuelle perte des droits lucratifs sur les boissons, et les représentants de la ville tant à Vienne qu'à la Diète hongroise se livrèrent un rude combat. Ces derniers cherchèrent des appuis, comme celui du chancelier de Hongrie Miklós Illésházy, firent jouer les solidarités protestantes, payèrent des pots-de-vin volontaires ou exigés, collectèrent documents et actes justificatifs ... Sans protection et sans argent, on n'obtenait rien. La ville dut emprunter pour faire face à ce surcroît de dépenses et entretenir ses députés dans les capitales. Finalement, Szatmár vit son statut confirmé et put amortir son droit de ban, mais elle n'obtint pas gain de cause pour le droit sur les boissons; la ville n'avait pu faire le poids devant Sandor Károlyi, puissant magnat enrichi par l'affermage de nombreux domaines repris aux Turcs et capable de bien payer lui aussi. Pour gérer ses seigneuries, il disposait d'une vaste clientèle héritée des ses pères, accrue lors de la guerre d'Indépendance, recrutée dans ses vastes domaines et dans le comitat à la tête duquel il était; il se voulait le protecteur des kurucs et des catholiques. Certains clients se plaignaient de la dureté de leur sort; plus nombreux étaient ceux qui témoignaient leur amitié envers le comte par des cadeaux pour sa table (venaison, produits de saison et de haute qualité); en retour, Sandor Károlyi était parrain, se préoccupait des mariages et des études des enfants. Quant à la gestion proprement dite, elle fonctionnait plutôt mal dans cette partie de la Hongrie qui avait connu l'occupation turque et la guerre et où les liens féodaux s'étaient distendus. La correspondance montre que le vieux comte ne contrôlait guère le plat pays et qu'il y avait un gouffre entre les exigences et la réalité. À partir de 1760, le processus de bureaucratisation s'affirme, les agents du comte Károlyi, lequel réside à

Vienne, sont plus nombreux, plus instruits, ils ont des connaissances techniques agricoles et industrielles; cette évolution va de pair avec la modernisation de l'administration du comitat. L'aire du clientélisme s'élargit pour englober des bourgeois. La situation du landgraviat de Hesse-Kassel est bien différente. Nous ne sommes plus dans l'Europe de la *Gutsherrschaft* et de la gestion politique par une noblesse toute puissante. Depuis 1648, le landgrave est maître du pouvoir législatif et ses décrets atteignent les sujets sans intermédiaires, alors qu'il faudra attendre le temps de l'absolutisme éclairé dans la monarchie des Habsbourg et avec un grand retard de la Hongrie sur la Bohême; depuis 1655 les ordres sont écartés de la vie politique. Le pays est divisé en *Ämter* avec à leur tête trois fonctionnaires: un *Oberamtmann* noble et représentatif, un *Amtschultheiß* bourgeois, juge et administrateur et un *Rentmeister* bourgeois pour les domaines et les impôts. Dans les villes, l'assemblée des *Freunde der Gemeinde* désigne les deux maires et les conseillers qui administrent et exercent la première instance de la justice avec le *Schultheiß*, lequel nomme dans les villages un représentant choisi parmi les riches paysans et récompensé par une réduction de corvée et autres services. À Grebenstein, petite ville du landgraviat, comme à Szatmár, le conflit éclata à propos des droits sur les boissons; mais ici le conflit opposa les bourgeois de la ville qui avaient tous potentiellement le droit de brasser, non pas à une noblesse bien déchue, mais aux fonctionnaires du prince dispensés d'accise pour l'orge qu'ils recevaient en complément d'un salaire en argent insuffisant et d'un casuel aléatoire. Une ordonnance de 1726, si elle laissait libre la production de la bière pour les besoins domestiques, limitait celle de la bière à vendre à certains bourgeois offrant des garanties suffisantes et accordait un statut privilégié aux fonctionnaires du prince, dont l'*Amtschultheiß* Kersting, et au maire qui pouvaient écouler librement leur bière dans les auberges. Les habitants protestèrent contre cette concurrence déloyale. Le conflit se doubla d'un procès assez rocambolesque à propos d'un tonneau dérobé et maquillé, entre un conseiller de la ville et le receveur fiscal. Retour en Bohême avec la contribution de Pavel HIML qui n'est pas de micro-histoire mais traite de l'administration et de la justice dans les seigneuries et les villes du royaume. Dans les seigneuries, on «élisait» un *rychtář*, un juge, qui ne jugeait pas vraiment, qui était plutôt le représentant du village et dont un des rôles était de régler à l'amiable les petits conflits. L'exemple de la seigneurie de Roudnice prouve qu'il ne faut pas se hâter de parler de proto-démocratie, la règle de la majorité étant souvent violée. Dans les villes royales qui préservaient leur autonomie et dans les villes seigneuriales siégeaient de vrais juges, encore qu'il n'y eût guère parmi eux de professionnels avant 1765. Les seigneurs revendiquaient le droit de justice sur tous leurs sujets, y compris dans les villes qui, elles, tâchaient de conquérir ce droit, éternelle pomme de discorde. Quant au pouvoir royal, il n'intervint que lentement. Pour l'impôt et les recrues, il s'en remettait aux seigneurs et aux villes. Une première intrusion fut le cadastre de 1654; après la guerre de succession d'Autriche, les problèmes de sécurité occupèrent le devant de la scène et les fonctionnaires des cercles ainsi que les agents seigneuriaux durent prêter leur concours, sans qu'il y ait de contradiction dans les buts recherchés (ramener les paysans fuyards). L'ordre public était essentiellement assuré au quotidien par l'action de conciliation, souvent lente et sinieuse, des juges de village et des fonctionnaires de rang inférieur, vrais *janus bifrons* entre dominants et dominés.

Christian WINDLER nous emmène en Basse Andalousie dans les domaines du duc de Medinaceli et plus précisément dans le marquisat de Priego, 11 communautés, 22 000 hectares et de multiples droits seigneuriaux dont les dîmes inféodées, les moulins et les fours, les *alcabalas* jusqu'en 1752, le patronage des paroisses ... Le duc nommait les conseillers de village et un *alcalde mayor*, juge de première instance qui concurrençait les *alcaldes ordinarios* recrutés dans les communautés et soutenus au XVIII^e siècle par le pouvoir royal. La fonction d'*alcalde mayor* se bureaucratiza à la fin du siècle, le personnel fut formé au droit, bien payé et même pensionné modestement lors de la retraite. Pour la gestion domaniale, le duc avait à Montilla des *contadores* et sous eux dans les divers domaines des *mayordomos*,

nantis d'instructions écrites à partir de 1787. Le pouvoir royal éclairé s'efforça de limiter la durée des mandats des conseillers villageois pour élargir le recrutement de la clientèle ducale et y faire entrer les notables bourgeois. En 1766, et malgré la résistance seigneuriale, il institua deux *deputados del común* et un *personero del común* pour la gestion des biens communs, les subsistances, les marchés, élus par les contribuables du village. Lentement on passait à la société des notables. Dans les 21 paroisses de l'Oisans (Dauphiné) qui formaient une élection de la généralité de Lyon jusqu'en 1679, puis de Grenoble, la démocratie montagnarde représentée par les assemblées de commune qui éalisaient chaque année un consul, était contrecarrée par l'achat des fonctions de secrétaire et de receveur des tailles des communautés par les bourgeois du Bourg-d'Oisans. Sa défense passait par la recherche de protection, il fallait trouver l'oreille de l'intendant, de l'évêque, du parlement, des élus auxquels des émissaires étaient dépêchés et cela coûtait cher. L'accaparement et le cumul des emplois sont illustrés par les exemples de Nicolas Giraud, capitaine-châtelain (i. e. représentant du seigneur), collecteur des impôts et secrétaire dans plusieurs communautés, de surcroît semeur de bâtards, dont le frère était au service du duc de Lesdiguières, et par la famille Dussert qui s'illustra, après la révocation de l'édit de Nantes, par la chasse aux protestants jusque sur les terres du duc de Savoie. L'autonomie était surtout préservée dans le domaine du règlement des conflits; quant au pouvoir royal, il pouvait soit s'appuyer sur un groupe de villageois qu'il intéressait à sa politique, soit envoyer des officiers étrangers, ce qui n'était pas sans risques (Laurence FONTAINE). En Angleterre, le self-government est illustré par la paroisse civile à laquelle les statuts des pauvres de 1598 et 1601 accordèrent une place essentielle. Tout reposait sur les *overseers of the poor* (2 par paroisse, 4 dans les grandes), choisis parfois avec difficulté pour un an – la charge n'était pas payée – et qui devaient présenter les qualités d'honorabilité, d'intégrité et savoir compter, lire et écrire. Ils devaient réunir les contributions, distribuer les secours en argent et en nature aux pauvres incapables de travailler, aux vieux et aux malades, mettre les enfants en apprentissage et les valides au travail. Assurément ils étaient des agents de la *Sozialdisziplinierung* puisqu'ils veillaient à la moralité des assistés, les faisaient aller à l'office et sanctionnaient par la privation de secours ceux qui s'adonnaient à l'oisiveté ou à l'ivrognerie. Ils retiraient aux familles indignes leurs enfants pour les soustraire à l'école du crime. Bref, ils avaient un pouvoir social plus qu'institutionnel, pas toujours bien supporté, qui s'étendait à une grande partie de la population, tant étaient fortes les malchances d'avoir un jour recours à eux (Steve HINDLE). Dans la petite ville d'Arboga dans le Västmanland suédois, les 12 magistrats municipaux se caractérisaient par la longueur de leurs mandats (3 maires sur 11 de 1650 à 1770 exercèrent plus de 19 ans); il fallait à la fois avoir un bon ancrage local et les qualités nécessaires. Ce petit noyau de notables pratiquait l'évergétisme, surtout envers l'église du lieu, parée de luminaire, de nappes d'autel et de bannières (Gudrun ANDERSON).

Avec des variantes donc, dues essentiellement au poids de la seigneurie et à la plus ou moins grande force de pénétration des institutions centrales dans les coins les plus reculés, se maintiennent donc et se perpétuent des formes d'auto-gouvernement des villes et des villages, qui sont moins un obstacle à qu'un auxiliaire précieux d'un appareil d'État encore insuffisant. Le danger est bien plus représenté par la puissance seigneuriale encore très oppressante en Europe centrale ou en Espagne. Le XVIII^e siècle éclairé est à cet égard décisif qui entame cette forteresse et s'efforce d'utiliser ces formes d'autogestion des communautés à son profit en élargissant le spectre social du recrutement de ses représentants.

Claude MICHAUD, Orléans